



Informations municipales

Décembre 2016

N°60

Edité et réalisé par la Mairie de
Waldolwisheim

Permanences :
mardi 16h30 à 19h
vendredi 17h à 19h30

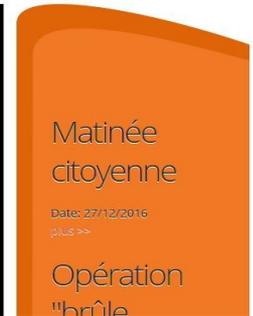
☎ 03.88.70.20.24

☎ 03.88.70.14.95

waldo.mairie@wanadoo.fr

Imprimé par la mairie de Waldolwisheim.

Dépôt légal 2016/12



LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens,

Le monde dans lequel nous vivons est dans une perpétuelle évolution. Des progrès techniques changent nos habitudes et bouleversent le monde du travail. Des innovations technologiques sont à portée d'une très grande majorité de citoyens. Dans ce contexte, la commune est en train de créer son site internet sur lequel toutes les informations utiles pourront être consultées.

Cet outil informatique adapté aux ordinateurs, tablettes et téléphones sera à votre service à partir du 1er janvier 2017. Il y aura sans doute des « bugs » (erreurs), mais le site est destiné à évoluer et à s'enrichir progressivement.

Malgré tous ces progrès matériels, la bonne communication, la bonne entente et le vivre ensemble restent très difficiles, sur le plan international, national et même à des échelles plus locales.

Dans notre cher village, tout n'est pas parfait, mais nous pouvons regarder positivement les actions des associations et des bénévoles, élus ou non élus, qui œuvrent pour la collectivité. En 2015 furent organisées les premières journées citoyennes. Elles permettent de renforcer le lien social, la fraternité, de faire émerger une conscience collective ainsi qu'une énergie positive. C'est dans l'entreprise commune que naissent les plus beaux projets et que le « vivre ensemble » devient possible.

Dans cet élan de fraternité et d'espoir, au nom de l'équipe municipale,

***je sous souhaite un Joyeux Noël et vous présente
mes meilleurs vœux de santé et de paix pour l'année 2017.***

Marc WINTZ



PROCHAINES MANIFESTATIONS

- Mardi 27 décembre 2016** : Matinée citoyenne (voir en dernière page)
- Samedi 14 janvier 2017** : Opération brûle-sapins (FCW)
- Dimanche 15 janvier 2017** : Présentation des vœux de la municipalité
- Dimanche 19 février 2017** : Sortie pédestre (FRW)
- Mercredi 1er mars 2017** : Collecte de sang à Waldolwisheim (Donneurs de sang)
- Dimanche 5 mars 2017** : Marche de carême et repas (Paroisse)
- Samedi 11 mars 2017** : Soirée moules-frites (FCW)
- Samedi 25 mars 2017** : Soirée « 20 ans de danse à Waldo » (FRW)
- Samedi 29 avril 2017** : Soirée Paëlla (FCW)
- Dimanche 30 avril 2017** : Sortie Maïkur (FRW)

LISTES ÉLECTORALES



Pour pouvoir voter en 2017, il faut vous inscrire sur les listes électorales de la commune avant le 31 décembre 2016.

Le secrétariat de la mairie sera **exceptionnellement ouvert le samedi 31 décembre entre 10h et 11h30** pour enregistrer les dernières inscriptions.



OUVERTURE DU SITE INTERNET

Le site internet de la commune sera mis en ligne le 1er janvier 2017 et accessible à l'adresse suivante : www.waldolwisheim.fr



FERMETURE DE LA MAIRIE :

Le secrétariat
de la mairie
sera fermé du
23 décembre
au 2 janvier
2017

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Fête de Noël des Aînés



Comme chaque année, la fête des aînés s'est déroulée début décembre à la salle polyvalente de Waldolwisheim. Quelques 80 convives se sont retrouvés dans une ambiance chaleureuse autour de

tables magnifiquement décorées. Ils ont apprécié le succulent repas qui a leur a été servi par les membres du CCAS. La projection de photos de grands anniversaires et anciennes photos de classe, ainsi que l'interprétation de quelques chants ont agrémenté l'après-midi. Le prochain rendez-vous aura lieu à l'étang de pêche pour le traditionnel barbecue d'été.

3ème édition du Spielfescht



Environ 75 personnes, enfants, ados et adultes, se sont retrouvés dimanche 27 novembre à la salle polyvalente pour une après-midi de jeux de société, le Spielfescht organisé par le Foyer Rural. Les participants ont pu découvrir et tester les très nombreux jeux de société mis à disposition par David Wohlfahrt (Joupy Saverne).



Très rapidement, des groupes de jeux se sont constitués dans une ambiance bon enfant ce qui n'a pas empêché une concentration maximale.

Les gaufres fourrées, préparées sur place par les mamans, et le buffet de gâteaux ont également contribué à la convivialité de cette belle manifestation qui sera reconduite en 2017.

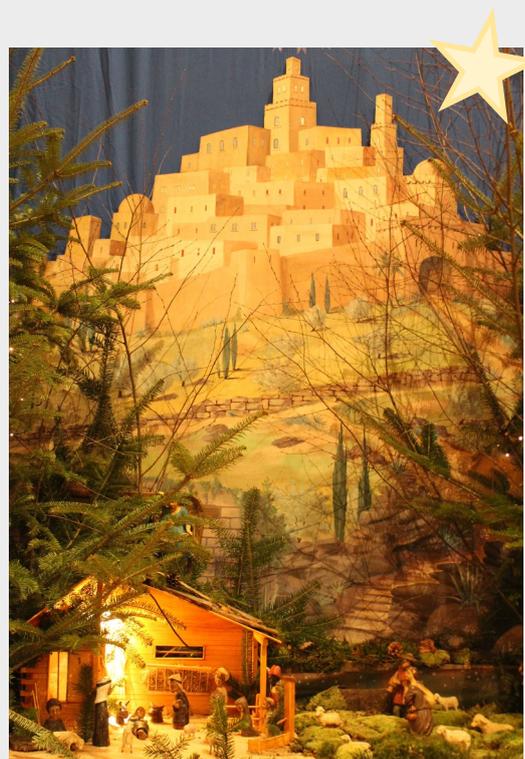
Concert de Noël

Une nombreuse assemblée a pu apprécier les diverses pièces d'orgue, d'ocarina, ainsi que les chants interprétés par la Chorale Ste Cécile et les enfants du catéchisme.

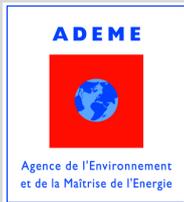
Nos félicitations à tous les musiciens et un grand bravo plus spécialement à Pier-rick, Romain, Anaïs, Antoine, Célia, Clara, Emma, Hugo, Léa, Mathilde, Mélisandre et Zoé.

La quête, au profit de la rénovation de l'église, permet de reverser la somme de 690 Euros au Conseil de Fabrique.

Un grand merci aux généreux donateurs.



INFORMATION DU SMICTOM



Formations Relais éco-conso et Relais jardin

Dans le cadre du projet Territoire zéro déchet zéro gaspillage financé par l'ADEME, le Smictom de la Région de Saverne propose 2 formations destinées au grand public au printemps 2017 : la formation Relais éco-conso et la formation Relais jardin.



Une réunion d'information aura lieu le **jeudi 19 janvier 2017 à 20h à la Maison de l'emploi et de la formation de Saverne.**

La formation relais éco-conso

L'éco-consommation ou consommation durable, consiste à adopter des comportements d'achat et d'utilisation qui réduisent les impacts de nos modes de consommation sur l'environnement.

Proposée depuis 3 ans, la formation Relais éco-conso forme et accompagne les personnes désireuses de développer une action en lien avec l'éco-consommation, en particulier dans un cadre professionnel ou associatif. Quelques exemples : passer aux gobelets réutilisables et mettre en place le tri des déchets lors d'une fête, organiser un goûter sans déchet avec des enfants ou un salon de la récup, ou encore monter des actions anti-gaspillage, sur les circuits courts ou le réemploi.



Dates à définir en fonction des disponibilités des participants à la formation.

Lieu prévu : Maison de l'emploi et de la formation de Saverne

La formation relais jardin

Vous souhaitez vous initier au jardinage au naturel et diffuser par la suite vos connaissances ?

Le SMICTOM de Saverne souhaite créer et animer un réseau d'habitants Relais jardin sur son territoire. Après une formation en 5 modules d'une demi-journée, de février à mai 2017, ces écocitoyens seront des relais techniques auprès de leur famille, des habitants de leur quartier ou de leur commune.



Quelques-unes des thématiques abordées : fertilisation, vie du sol, compostage et paillage.

Dates : 18 février, 4 mars, 1er avril, 6 mai, 27 mai

Lieu prévu : Saverne et autres lieux à définir

Inscription et renseignements : Chloé Vetter, chargée de mission zéro déchet zéro gaspillage, au 03 88 02 21 81 ou par mail à c.vetter@smictomdesaverne.fr.

PRÉVENTION DE L'USAGE DES PÉTARDS ET ARTIFICES

L'usage des pétards à la St Sylvestre est une tradition très ancrée en Alsace. Force est de constater que cet usage est à l'origine de très nombreuses blessures chez les plus jeunes, notamment chez les adolescents, dont les atteintes physiques sont souvent d'une gravité extrême.

Face à cette situation, une première réponse réglementaire a été mise en œuvre dès 2007, par la prise d'un arrêté préfectoral limitant la vente, l'usage et le transport de pétards et artifices. Un plan d'action portant sur la prévention, la répression et la communication a depuis été mis en place chaque année.

Suite au réveillon 2012, marqué en Alsace par le décès de deux jeunes de 20 et 24 ans, tous deux blessés mortellement au visage par l'explosion tardive d'un mortier, un plan d'action renforcé a été initié par le Préfet du Bas-Rhin.

Il y a lieu de se référer au dernier arrêté préfectoral du 21 décembre 2016 affiché en mairie.

Fusées et gros pétards sont interdits,

pour que la fête ne finisse pas aux urgences



Informations sur la réglementation

La vente de pétards aux mineurs (moins de 18 ans) est interdite.

- La vente de tous pétards aux mineurs de moins de 12 ans est interdite.

Seule la vente des pétards de catégorie C1-K1 est autorisée aux moins de 18 ans. Les autres catégories sont réservées aux adultes. La vente des fusées n'est autorisée qu'aux détenteurs d'un certificat de qualification.

- Il est interdit d'introduire dans le Bas-Rhin des pétards achetés en Allemagne (sauf autorisation d'importation délivrée par les douanes). Les achats non autorisés peuvent être confisqués par la Douane. Les contrevenants sont passibles de poursuites judiciaires.
- Le transport de pétards dans les transports en commun (bus et tram) est interdit.
- Du 1^{er} novembre au 10 janvier, la vente et l'utilisation des pétards les plus dangereux de type K2 - K3 et C2 - C3 - sont réservés aux personnes titulaires d'un certificat de qualification.

Si vous ne respectez pas ces consignes, vous êtes passibles d'une sanction voire d'une condamnation. Si vous blessez quelqu'un, vous ferez l'objet d'une enquête judiciaire avec garde à vue et présentation devant un magistrat.

En cas d'accident, les parents des auteurs mineurs sont responsables civilement et devront payer les dégâts causés par leur enfant.

- La vente et l'utilisation d'artifices permettant le tir tendu (fusées, chandelles, ...) sont interdites (sauf aux détenteurs d'une qualification C4 - T2).

Eviter les risques : quelques conseils

- Si un jeune de moins de 18 ans veut faire exploser un pétard, la présence d'un parent ou d'un adulte est recommandée.
- Seule l'utilisation des pétards de catégorie C1 ou K1 est autorisée.
- Un pétard allumé ne se garde pas en main : il doit être jeté au sol et à bonne distance des personnes et des biens.
- N'essayez pas de rallumer un pétard qui n'a pas explosé (mieux vaut le noyer dans une flaque d'eau pour que d'autres ne s'en servent plus).
- La fabrication artisanale d'engins explosifs est totalement interdite. Elle peut entraîner des poursuites judiciaires avec de lourdes amendes.

Le bruit gêne, respectez le voisinage.

Grandeur maximum autorisée

taille réelle



En cas d'accident ou d'incendie

Ne mettez pas inutilement votre vie en danger :

- votre vie ne sera plus la même avec des blessures graves et irréversibles.
- vous pouvez être défiguré : les brûlures du 2^e et 3^e degré laissent d'immenses cicatrices et déforment le visage.

Ne compromettez pas votre avenir :

- en ne pouvant plus exercer de métiers : la perte, même partielle, de la vue empêche de devenir pilote, conducteur, ne permet plus l'accès aux métiers d'intervention et de sécurité. La perte d'un doigt empêche de devenir artisan, musicien, DJ...
- en ne pouvant plus exercer votre sport favori.

Les blessures par explosion peuvent laisser vos mains dans un tel état que vous ne pourrez plus ni vous servir d'un portable ou d'un MP3, ni dans la vie quotidienne tenir un stylo ou une fourchette... Ce sera un handicap permanent.



Fusion

La Communauté de Communes de SAVERNE-MARMOUTIER-SOMMERAU

Une page se tourne, au 1^{er} janvier 2017 la Communauté de Communes de la Région de Saverne n'existera plus en raison de la loi NOTRe qui oblige les intercommunalités de moins de 15 000 habitants à des regroupements. Il s'agit des « fusions » qui vont redessiner les cartes des intercos et modifier les territoires tels que nous les avons connus. Pourquoi la CCRS et ses 30 000 habitants est-elle concernée ? tout simplement car sa voisine, la CC Marmoutier – Sommerau n'a que 6 000 habitants et doit se regrouper avec l'un de ses voisins.

Constituant un même bassin de vie, le Préfet a estimé le regroupement des deux entités comme cohérent et gravé ce mariage de raison dans la configuration du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale.

Depuis le début de l'année 2016 les échanges se sont accélérés entre les deux collectivités pour préparer le fonctionnement d'une nouvelle entité. En effet, la fusion n'est pas une simple addition des compétences et des administrations, mais c'est bien la création d'une nouvelle structure. Un arrêté préfectoral intervenu le 26 octobre 2016 instaure la Communauté de Communes de Saverne - Marmoutier - Sommerau ou « SMS » à compter du 1^{er} janvier 2017. Cette collectivité sera constituée de 35 communes et comptera 36 000 habitants. Elle sera portée par 65 délégués communautaires qui éliront un président et des vices – présidents le 9 janvier prochain, puis les commissions et instances seront installées le 19 janvier suivant. Le futur siège sera établi à Saverne, dans les locaux actuels de la CCRS, qui accueilleront également une partie du personnel de la CC de Marmoutier – Sommerau.



La nouvelle intercommunalité adoptera la fiscalité professionnelle unique (FPU). Les zones d'activités communales seront d'ailleurs transférées à l'intercommunalité, qui en aura la charge financière, comme le prévoit la loi NOTRe. La CC SMS encaissera l'ensemble des recettes de la FPU et reversera aux communes un montant qui correspond aux recettes qui avaient été perçues par les communes en 2016. Ceci ne changera rien pour les communes de la CCRS qui étaient déjà en FPU.

La CC SMS disposera de sa première année de fonctionnement pour clarifier ses compétences, durant cette période de transition les deux anciennes com com pourront exercer les compétences telles qu'elles étaient définies avant la fusion. Des compétences comme la voirie communale ou le scolaire n'étaient pas exercées par la CCRS. Si elles ne sont pas exercées par la nouvelle interco elles seront donc re-transférées aux communes de l'ancienne CC Marmoutier – Sommerau, impliquant d'importants transferts de charges et nécessitant une réorganisation administrative.

Enfin, il faudra harmoniser la fiscalité, tant au niveau de la FPU que de la Taxe d'Habitation et des taxes foncières. Des écarts importants existent entre les deux com com ce qui implique une harmonisation sur une période assez longue qu'il reste à définir. La vie commune va impliquer, l'on s'en doute, quelques compromis !

[Zoom sur l'actualité de la CCRS](#)

Le Martelberg en mutation

La liaison piétonne au secteur du Martelberg depuis la sortie de Saverne a grandement sécurisé l'accès au site, y compris l'accès à la ZA du Kochersberg. L'éclairage public de cette liaison sera d'ailleurs mis en service prochainement. L'inauguration de la chocolaterie Jacques Bockel le 16 septembre dernier a été un grand succès, l'entreprise contribue à la notoriété du site et renforce son attractivité. Ces derniers mois de nouvelles demandes d'implantations se sont exprimées, sans doute en lien avec la dynamique que renvoi désormais la zone départementale. Le Comité de Pilotage qui réunit les partenaires du projet, notamment le Département et l'ADIRA, procédera prochainement à l'examen de ces candidatures.

Tourisme - le territoire en images

La communauté de communes a produit plusieurs films courts. Ils sont déclinés par saisons, automne, hiver et été, et présentent le potentiel touristique du territoire. Rendez-vous sur la page Facebook de l'Office de Tourisme ou scannez le QR code avec votre smartphone pour découvrir le premier film « Coureur des Bois ».





Extension de l'entreprise KUHN

Le développement de l'entreprise sur 33 hectares supplémentaires du site de la Faisanderie est le dossier économique majeur de la CCRS. La première étape, décisive, porte sur une modification du classement de la forêt de protection du massif du Kreuzwald, sur l'emprise nécessaire à l'extension.

Une enquête publique a eu lieu entre le 7 novembre et le 7 décembre 2016 en mairie de Monswiller, avec possibilité de

consulter le dossier. La modification a pour objet de soustraire ces 33 hectares au classement de forêt de protection pour permettre, au terme de multiples procédures à intervenir, le déboisement et la viabilisation du site.

Des compensations (notamment par classement en forêt de protection d'autres espaces forestiers voisins) et reboisements seront indispensables afin de répondre aux enjeux environnementaux d'un tel projet. Cependant la parcelle à déclasser est coupée du reste du massif du Kreuzwald par la tranchée de la voie express RD 1004 ce qui rend envisageable un déclassement, l'impact écologique est réduit et les effets négatifs peuvent être compensés.



MATINÉE CITOYENNE

Mardi 27 décembre de 9h à 12h, aura lieu une nouvelle matinée citoyenne dans le cadre de l'aménagement du jardin communal.

La réhabilitation (débroussaillage, maçonnerie, ...) des murs est au programme, si la météo le permet. En cas de mauvais temps, la matinée sera consacrée à l'élaboration du projet : planification, choix du type d'agrès, ...

A midi, déjeuner offert par la commune.

CARNET



◆ NAISSANCE

Nathaël Alexandre ADOLFF est né le 10 décembre 2016
dans le foyer de Cédric ADOLFF et Estelle LINDER

Nos félicitations aux heureux parents.

◆ GRANDS ANNIVERSAIRES

97 ans : Mme HAUMESSER, née CASPAR Marie le 13 octobre 1919

96 ans : Mme ANDRÈS, née RUNTZ Marie le 4 novembre 1920

93 ans : M. ANDRÈS Charles, né le 18 septembre 1923

88 ans : Mme WERLÉ, née LINDER Marie-Thérèse, le 8 décembre 1928

82 ans : M. JEHL René, né le 18 novembre 1934

Nos félicitations aux heureux jubilaires.

